



## Installation des organes de gestion du PARFCB: le CO, le CTS et le CTC



MM. Barthélemy M. GAGNON, SP/AIC (à gauche) et Mathieu ADJOVI, Président de l'AIC (à droite)

Le Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton (PARFCB) est élaboré par l'Etat et l'Interprofession pour corriger le malaise qui s'est installé dans la famille des producteurs et dont la conséquence directe est l'abandon de la culture cotonnière d'où la baisse récurrente

de la production depuis quatre campagnes. A l'origine de ce malaise se trouvent entre autres, la question récurrente des dates de semis et celle des dettes internes aux Organisations des Producteurs de Coton (OPC). C'est pour corriger ce malaise que l'Etat et l'Interprofession ont initié le PARFCB qui a obtenu l'accord de tous les acteurs. Son financement est assuré par l'Etat à travers le budget national et le secteur privé: Interprofession et la Société pour le Développement du Coton (SODECO) Pour ga-

rantir l'atteinte des objectifs du projet, il a été prévu la mise en place de trois (3) comités qui se chargeront du contrôle et du suivi régulier de l'exécution des tâches assignées à chacune des trois (3) composantes du projet. Il s'agit du Comité d'Orientation (CO), du Comité

Technique de Suivi (CTS) et du Comité Technique de Concertation (CTC). Ces trois organes ont été installés au cours du mois de Juillet.

Financé par

**af**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

### AIC-Infos

Conçu et réalisé par le Service  
Information, Communication et  
Documentation de l'AIC

Zone des Ambassades  
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou  
Tél: (229) 21 33 97 16  
(229) 21 33 23 49  
Fax: (229) 21 33 97 15  
E-Mail: [aic@intnet.bj](mailto:aic@intnet.bj)  
Site Web: [www.aicbenin.org](http://www.aicbenin.org)

### SOMMAIRE

Installation des comités  
techniques du PARFCB  
(pages 1 et 2)

Point des semis au 31  
Juillet 2009 (pages 2, 3  
et 4)

Mise en place fraudu-  
leuse d'intrants coton à  
Banikoara (page 4)

Première réunion du  
Comité Technique de  
Concertation du PARFCB  
(page 4)

## Installation du Comité Technique de Suivi (CTS)

Sous la présidence de Monsieur Mathieu ADJOVI, le CTS a été installé le jeudi 16 Juillet 2009 dans la salle de réunion de l'AIC. Organe de suivi des activités programmées, le CTS a pour mission de :

- Suivre l'état d'avancement technique de chacune des activités programmées ;
- Suivre le respect des calendriers établis pour la mise en œuvre des activités ;
- Suivre l'état d'exécution financière des crédits alloués à chacune des activités ;
- Identifier les difficultés rencontrées et/ou potentielles dans la conduite des activités ;
- Formuler des propositions de solutions ;
- Approuver les rapports trimestriels consolidés du projet à soumettre au CO.

Le CTS est composé de onze (11) membres répartis comme suit :

- Trois (3) représentants du Secrétariat Permanent de l'AIC : Barthélemy M. GAGNON, Ange-Marie MEDJA et Jean Sènou KOKOYE
- Deux (2) représentants de la Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement (CSPR) : Bruno



M. Bio SOUROKOU de la SODECO, Prdt du CTS

Roger LOKOSSOU et Latif BELCO  
- Un (1) représentant de la Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAFA) : Désiré AGOUNDOTE  
- Cinq (5) représentants des acteurs : Bio SOUROKOU, René TOGBE, Nestor NOUTAI (CNEC), Bertin ADEOSSI (CNIDIC) et Bio TAMOU NANTI (CNPC).

Il est présidé par un bureau de trois (3) membres qui sont :

**Président** : M. Bio SOUROKOU  
**1er Rapporteur** : M. Jean Sènou KOKOYE  
**2ème Rapporteur** : M. Bertin ADEOSSI

## Installation du Comité Technique de Concertation (CTC)



M. Jean S. KOKOYE DISEVAIC, Prdt du CTC

La cérémonie d'installation du CTC a été présidée par le Secrétaire Permanent de l'AIC, Monsieur Barthélemy M. GAGNON le vendredi 24 Juillet 2009. En tant qu'organe regroupant les structures opérationnelles du projet, le CTC a pour mission de :

- Elaborer le programme d'activités et le budget annuel ;
- Elaborer les rapports trimestriels sur

l'état d'avancement du projet qui fait le point des réalisations physiques et financières ;

- Procéder à l'évaluation annuelle du projet.

Il est composé de 28 membres représentant le Secrétariat Permanent de l'AIC (3), la CSPR (3), La Direction de l'Agriculture (1), Le Centre des Recherches Agricoles Coton et Fibres (3), l'Agence d'exécution de la composante appui aux communes (3) la DICAFA (2) la DPLR (1) le CNPC (1) et les CeRPA (11).

Le CTC est dirigé par un bureau de 4 membres :

**Président** : M. Jean Sènou KOKOYE

**Secrétaire** : M. Ignace AGUEMON  
**1er Rapporteur** : M. Gustave DAGBENONBAKIN

**2ème Rapporteur** : M. Anatole SOGBOHOSSOU

## Installation du Comité d'Orientation (CO)

Présidée par Monsieur Mathieu ADJOVI, Président de l'AIC, la cérémonie d'installation du CO a eu lieu dans la salle de réunion de l'AIC le vendredi 17 Juillet 2009 à 17 heures. En tant qu'organe de décision du projet, le CO a pour mission de :

- Examiner et adopter le programme d'activités et le budget annuel du projet ;
  - Evaluer le rapport annuel d'exécution du projet ;
  - Formuler les recommandations ;
  - Examiner toutes les questions relatives au bon fonctionnement du projet.
- Il est composé de :

- M. Innocent K. LOKOSSOU (Ministère d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPDEAP) ;
- M. Désiré AGOUNDOTE (Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
- M. Epiphane ADJOVI (Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- M. Patrice TALON (Conseil National des Egreneurs de Coton (CNEC) ;
- M. Imorou SALE (Conseil National des Importateurs et Distributeurs d'Intrants Coton (CNIDIC) ;
- M. Sabi Ganni GOGUEBOU (Conseil



M. Barthélemy M GAGNON, SP/AIC, Prdt du CO

National des Producteurs de Coton (CNPC) ;  
- M. Moudjaïdou I. SOUMANOU (Société pour le Développement du Coton (SODECO) ;  
- M. Mathieu ADJOVI (Président de l'AIC) ;  
- M. Barthélemy M. GAGNON (Secrétaire Permanent de l'AIC).

Le CO est dirigé par un bureau de trois (3) membres. Il s'agit de :

**Président** : M. Barthélemy M. GAGNON  
**1er Rapporteur** : M. Désiré AGOUNDOTE  
**2ème Rapporteur** : M. Moudjaïdou I. SOUMANOU

## Point des semis au 31 Juillet 2009



Entretien de champ de coton à Copargo

Les semis sont terminés dans la Zone Nord depuis le 10 Juillet et, pour la Zone Centre, le 31 Juillet reste la date limite. Le point par couple de départements présente un faible taux de réalisation. En effet, sur une prévision de 270.000 ha, les réalisations au 31 Juillet 2009 s'élèvent à 145.939 ha, soit un taux de réalisation d'environ 54,1%.

### Dans la Zone Nord Borgou-Alibori

Au cours de la campagne 2008-2009, il a été emblavé

dans le bassin cotonnier du Bénin, 150.203 ha pour une prévision de 202.000 ha, soit un taux de réalisation de 74,3%. Pour la campagne 2009-2010, il a été prévu pour cette zone de forte production, 190.500 ha. Pour diverses raisons dont les poches de sécheresse enregistrées au cours du mois de Juin, seulement 116,151 ha ont été emblavés, soit un taux de réalisation de 60,8%. Le détail par commune se présente comme l'indique le tableau N° 1 ci-dessous.

**Tableau N° 1: Superficies emblavées dans le Borgou-Alibori au titre de la campagne 2009-2010**

| Communes      | Prévisions | Réalisations |
|---------------|------------|--------------|
| Tachourou     | 1 200      | 33           |
| Parakou       | 800        | 190,25       |
| N'Dali        | 2 000      | 696,75       |
| Pèrèrè        | 1 000      | 36,5         |
| Nikki         | 4 000      | 608          |
| Kalalé        | 7 000      | 2 911,25     |
| Sinendé       | 10 000     | 5 680,25     |
| Bembèrèkè     | 6 500      | 1 919,47     |
| Total Borgou  | 32 500     | 11 775,47    |
| Gogounou      | 23 500     | 13 198       |
| Kandi         | 43 000     | 29 830,50    |
| Banikoara     | 72 000     | 51 045       |
| Ségbana       | 12 000     | 5 139,25     |
| Malanville    | 6 000      | 4 530,50     |
| Karimama      | 1 500      | 632,25       |
| Total Alibori | 158 000    | 104 375,50   |
| TOTAL B-A     | 190 500    | 116 150,97   |

Source: SGBD/AIC

### Atacora-Donga

Au cours de la campagne 2008-2009, l'ensemble des communes de la région Atacora-Donga a emblavé 38.393 ha contre une prévision de 50.000 ha, soit un taux de réalisation de 76,7%. Pour la campagne 2009-2010, il a été prévu 52.700 ha. La mauvaise instal-

lation des pluies en période de semis a été la cause principale de la non atteinte des prévisions. En effet, à la date du 31 Juillet 2009, seulement 27.252 ha ont été emblavés, soit un taux de réalisation de 52%. Le détail par commune se présente comme l'indique le tableau N° 2 ci-dessous.

**Tableau N° 2: Superficies emblavées dans l'Atacora-Donga au titre de la campagne 2009-2010**

| Communes      | Prévisions | Réalisations |
|---------------|------------|--------------|
| Bassila       | 100        | 83           |
| Djougou       | 2 000      | 711          |
| Copargo       | 300        | 77           |
| Ouaké         | 300        | 71           |
| Total Donga   | 2 700      | 941          |
|               |            |              |
| Boukombé      | 1 500      | 347          |
| Cobly         | 4 500      | 2 669        |
| Kérou         | 21 000     | 11 353       |
| Kouandé       | 5 000      | 2 244        |
| Matéri        | 4 000      | 3 778        |
| Natitingou    | 300        | 19           |
| Péhunco       | 11 000     | 4 656        |
| Tanguiéta     | 2 000      | 996          |
| Toucontouna   | 700        | 250          |
| Total Atacora | 50 000     | 26 310       |
|               |            |              |
| TOTAL A-D     | 52 700     | 27 252       |

Source: SGBD/AIC

### Dans la Zone Centre Zou-Collines

Les Communes des départements du Zou et des Collines n'ont emblavé que 1.991 ha au 31 Juillet 2009 contre une prévision de 18.000 ha, soit un taux de réalisation de 11%. Les raisons évoquées par le Directeur Général du CeRPA sont entre autres : la réticence des producteurs par rapport aux

dettes internes, les poches de sécheresse et les conflits d'objectifs liés à la promotion des autres spéculations. Le détail des emblavures par commune se présente comme l'indique le tableau N° 3 ci-dessous.

Signalons qu'au cours de la campagne 2008-2009, la région avait emblavé 6.109 ha contre une prévision de 40.000 ha

**Tableau N° 3: Superficies emblavées dans le Zou-Collines au titre de la campagne 2009-2010**

| Communes       | Prévisions | Réalisations |
|----------------|------------|--------------|
| Abomey         | 800        | 101          |
| Bohicon        | 0          | 0            |
| Agbagnizoun    | 500        | 8            |
| Zogbodomey     | 1 000      | 114          |
| Za-Kpota       | 1 500      | 96           |
| Zangnanado     | 1 000      | 19           |
| Covè           | 800        | 10           |
| Ouinhi         | 400        | 30           |
| Djidja         | 4 000      | 625          |
| Total Zou      | 10 000     | 1 003        |
| Dassa-Zoumé    | 1 500      | 198          |
| Glazoué        | 1 000      | 109          |
| Savalou        | 3 000      | 409          |
| Bantè          | 1 000      | 60           |
| Savè           | 1 000      | 127          |
| Ouessè         | 500        | 85           |
| Total Collines | 8 000      | 988          |
| TOTAL Z-C      | 18 000     | 1 991        |

Source: SGBD/AIC

### Mono-Couffo

Les sept (7) communes productrices de coton des départements du Mono et du Couffo ont emblavé au total 1.265 ha au cours de 2008-2009 pour une prévision de 12.000 ha, soit un taux de réalisation de 10,5%.

Pour la campagne 2009-2010, il a été prévu 7.050 ha. A la date du 31 Juillet 2009, seulement 392 ha ont été emblavés, soit un taux de réalisation de 5,6%. Le détail se présente comme l'indique le tableau N° 4 ci-dessous.

**Tableau N° 4: Superficies emblavées dans le Mono-Couffo au titre de la campagne 2009-2010**

| Communes   | Prévisions | Réalisations |
|------------|------------|--------------|
| Aplahoué   | 5 000      | 260          |
| Djakotomey | 500        | 22           |
| klouékanmé | 800        | 33           |
| Toviklin   | 200        | 8            |
| Dogbo      | 300        | 46           |
| Lalo       | 50         | 14,25        |
| Lokossa    | 200        | 9            |
| Total M-C  | 7 050      | 392          |

Source: SGBD/AIC

## Ouémé-Plateau

Sur les 1.750 ha prévus au titre de la campagne 2009-2010, seulement 292 ha ont été emblavés, soit un taux de

réalisation de 16,7%. Les raisons sont presque les mêmes que ceux déjà évoqués par les autres CeRPA.

**Tableau N° 4:** Superficies emblavées dans l'Ouémé-Plateau au titre de la campagne 2009-2010

| Communes   | Prévisions | Réalisations |
|------------|------------|--------------|
| Kétou      | 1 000      | 245          |
| Pobè       | 300        | 8,2          |
| Adja-Ouèrè | 400        | 31,5         |
| Bonou      | 50         | 6,7          |
| Total O-P  | 1 750      | 292          |

Source: SGBD/AIC

A l'échelle nationale, le niveau actuel des emblavures est en nette régression par rapport à la campagne 2008-2009. 145.939 ha sont emblavés au 31 Juillet 2009 contre une prévision de 270.000 ha, soit un taux de réalisation de

54%. Au-delà des caprices de la pluviométrie, il y a un malaise profond dans la filière qu'il faut à tout prix corriger. A l'origine de ce malaise se trouve la question des dettes internes évoquée par tous les Directeurs Généraux des CeRPA.

## Mise en place frauduleuse d'intrants coton à Banikoara



Des informations parvenues au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ont fait état de la mise en place frauduleuse d'intrants coton dans la Commune de Banikoara par un distributeur non sélectionné au titre de la campagne 2009-2010. Une mission conjointe AIC-MAEP s'est aussitôt rendue sur place du 4 au 8 Août 2009 pour faire les constats d'usage.

Pour mieux cerner les contours de l'affaire, l'équipe de la mission a tenu des séances de travail avec le Directeur Général du CeRPA Borgou-Alibori, le RCPA de Banikoara et le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Banikoara. Il ressort de tous ces entretiens et des constats faits en présence d'huissier de justice que :

- Cinq véhicules (trois semi-remorques, un camion de 10 tonnes et une camionnette bâchée) chargés de Cotofan 350 EC (Endosulfan) sont arrêtés par la Brigade de Gen-

darmerie de Banikoara ;

- Les produits sont emballés dans des cartons contenant chacun 10 flacons d'un (1) litre ;

- Les étiquettes colées sur les cartons et les flacons portent les inscriptions suivantes : Cotofan 350 EC, Endosulfan, Date de fabrication : March 2007, Date de péremption : deux ans à compter de sa date de fabrication, Distribué par : CSI, 01 BP 1223 Cotonou Bénin, Fabriqué pour ALM

- Les trois semi-remorques immatriculées A 2434 RB/AH 4917 RB, AK 1790 RB/AD 5184 RB et IPL 6366 RB/AH 0296 RB détiennent des lettres de voiture de CSI-BENIN et portant respectivement sur les quantités : 25.920 litres, 25.920 litres et 25.000 litres. Il faut signaler que le véhicule IPL 6366 RB/AH 0296 RB avait, au moment du constat, 24.600 litres au lieu de 25.000 litres portés sur la lettre de voiture. La raison est que le véhicule était en pleine distribution au moment de l'intervention de la Brigade de Gendarmerie.

- Les deux autres véhicules (le camion de 10 tonnes et la camionnette bâchée) contenaient chacun 1.000 litres et il y avait un stock de 450 litres entreposés dans un bureau de la Brigade de Gendarmerie de Banikoara.

A la Mairie de Banikoara où attendait une foule de producteurs, la mission a dû faire de la sensibilisation sur

l'efficacité du Tihan 175 0-TEQ retenu au plan national comme alternatif à l'Endosulfan et distribué par la société agréée pour la commune. Les produits arrêtés sont chargés dans trois titans et convoyés sous escorte en direction de Parakou où ils ont été mis sous dépôt dans un magasin de la société NITRA.

## Première réunion du Comité Technique de Concertation du PARFCB

**Installé le 24 Juillet 2009, le Comité Technique de Concertation (CTC) du Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton (PARFCB) a tenu sa première réunion les 30 et 31 juillet 2009 à l'Hôtel Dako 1er de Bohicon. Il s'agissait pour les membres du CTC de faire le point de l'exécution du projet au 31 Juillet 2009, d'analyser les nouvelles contraintes apparues, de proposer des approches de solutions et de planifier les activités pour le reste de l'année 2009.**

L'ouverture de la réunion a été marquée par deux allocutions. La première est celle du Président du CTC, Monsieur Jean Sènou KOKOYE qui porte sur les objectifs de l'atelier. Il s'agit essentiellement d'échanger avec les principaux acteurs sur l'état d'avancement du projet en termes de réalisations physiques et financières et de mettre à jour les indicateurs de performance. A sa suite, le Secrétaire Permanent de l'AIC, Monsieur Barthélemy M. GAGNON a stigmatisé le faible niveau de réalisation en termes d'emblavures cotonnières et a exhorté les participants à proposer des actions urgentes et réalistes à mettre en œuvre pour une amélioration sensible des rendements pour permettre d'atteindre un niveau acceptable de production.

Avant de se répartir en groupes pour les travaux en atelier, les participants ont eu droit à plusieurs communications dont celle du Directeur de l'Information, du Suivi-Evaluation et de la Formation (DISEV/AIC), Président du CTC Monsieur Jean Sènou KOKOYE qui a présenté les principaux résultats de l'atelier d'appropriation et de planification des activités du PARFCB qui s'est tenu à Bohicon en janvier 2009. Il a mis en évidence le cadre logique du projet à travers la description som-

maire des objectifs, des composantes, des indicateurs, des sources de vérification, des suppositions importantes et des domaines d'impact. Une série de communications faites par les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) a permis de faire le point des semis. Il ressort de ces présentations, que 145.773 ha ont été emblavés contre une prévision de 270.000 ha soit un taux de réalisation de 54%. Ce faible taux de réalisation peut se justifier selon les représentants des CeRPA par les poches de sécheresse enregistrées dans la plupart des bassins cotonniers pendant les périodes indiquées pour les semis, la réticence qu'observent encore de nombreux producteurs à cause du non dénouement des problèmes liés aux dettes internes et la mauvaise interprétation de la notion de diversification agricole conduite par les agents impliqués dans le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA).

Les travaux se sont poursuivis en groupes restreints pour approfondir des sujets de préoccupation pour le projet. A l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été faites. Il s'agit entre autres de :

- Engager des actions sérieuses au niveau de l'Interprofession pour éviter le bradage des semences coton ;

- Accélérer la procédure de signature et de mise à disposition des fonds au niveau des structures prestataires conformément aux différents contrats ;

- Engager des activités de recherche sur la gestion de l'eau à l'échelle de la parcelle et des études sur la petite irrigation au profit de la culture cotonnière ;

- Rendre visibles les problèmes de malversation au sein des OPC par une implication franche de l'AIC et éventuellement de la DPLR dans la mise en œuvre des processus de récupération.